



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annczy, le 11 septembre 2023

Risques naturels

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Sur proposition du préfet de la Haute-Savoie, 24 communes ont fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 21 juillet 2023, publié au journal officiel du 08 septembre 2023 pour le phénomène « mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de l'année 2022 ».

Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du **1er janvier 2022 au 30 juin 2022**: commune d'EPAGNY-METZ-TESSY,

Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du **1er janvier 2022 au 30 septembre 2022**: communes d'ANNECY et de FILLIERE,

Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du **1er avril 2022 au 30 septembre 2022**: communes d'ARCHAMPS, CERNEX, CHILLY, COLLONGES-SOUS-SALÈVE, ELOISE, FILLINGES, GROISY, MEGÈVE, MINZIER, MOYE, NANGY, NEYDENS, SAINT-GERMAIN-SUR-RHÔNE, SCIONZIER, SEYSSEL, THONES, VANZY et de VEIGY-FONCENEX,

Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du **1er juillet 2022 au 30 septembre 2022**: communes d'ALEX, ANTHY-SUR-LEMAN et d'AYSE.

En conséquence, les personnes de ces communes sinistrées lors de cet événement sont invitées à déclarer le plus rapidement possible, si cela n'a pas déjà été fait, les dommages subis à leur compagnie d'assurance. Le délai maximum pour cette déclaration est fixé à trente jours à compter de la publication de l'arrêté interministériel, soit jusqu'au 07 octobre inclus.

Il est rappelé que la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ne concerne que les biens assurés.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex